



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

VILLE DE SOLLIES PONT

Séance du jeudi 3 février 2011

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32

Date de la convocation
24 janvier 2011

Date d'affichage
24 janvier 2011

Objet de la délibération

*Pôle Service Technique – Service
de la commande publique -
Délégation de service public –
festival du château : approbation
du choix du délégataire et du
projet de contrat.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille onze, le trois février deux mille onze, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHÉ Dalèl, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges.

Procurations :

DUPONT Thierry donne procuration à GARRON André,
BONIFAY Rose-Marie donne procuration à LAUNAY Michel,
FOREST Marie-Paule donne procuration à RIMBAUD Georges

Absente :

CHASTAIGNET Elisabeth

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

PREAMBULE

Par délibération du 19 mai 2010, les conseillers municipaux ont adopté le principe d'une délégation de service public (DSP).

Dans le cadre de cette procédure codifiée aux articles L1411-1 à L1411-18 du Code général des collectivités territoriales, les principales étapes ont été les suivantes :

- ➡ Constitution de la commission de délégation des services publics suite à la nomination d'un nouvel adjoint par délibération du conseil municipal en date du 5 novembre 2009
- ➡ Approbation du rapport sur le principe de la délégation du service par délibération du conseil municipal en date du 19 mai 2010 ;

- Avis d'appel public à la concurrence publié dans Var Matin le 10 juin 2010, sur la plate forme de dématérialisation e-marchespublics.com le 8 juin 2010, BOAMP le 11 juin 2010 et la lettre du spectacle le 25 juin 2010 ;
- Sélection des candidats admis à concourir par la commission de délégation de services publics réunie le 27 juillet 2010 : après examen des garanties professionnelles et financières et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, 4 candidats sur 5 ayant remis un dossier ont été retenus et se sont vus adresser un dossier de consultation.
- Une offre a été remise à la collectivité pour le 29 novembre 2010 à 12h00 par deux candidats
- La commission de service public a émis un avis sur les offres le 7 décembre 2010
- Le maire a engagé les discussions avec l'entreprise Sud Concerts.

Au terme des négociations, l'autorité exécutive transmet à l'assemblée délibérante le rapport de la commission de DSP présentant notamment la liste des candidats admis à présenter une offre, l'analyse des propositions des candidats retenus ainsi que les motifs du choix du candidat retenu et l'économie générale du contrat.

Le choix de l'autorité exécutive s'est portée sur l'entreprise qu'elle a jugée la plus à même d'exploiter le service au meilleur prix : l'entreprise **SUD CONCERTS**.

Les raisons de ce choix sont exposées dans le rapport sur le choix du délégataire annexé à la présente.

Le contrat a pour objet la délégation par affermage du service public pour la gestion du festival du château de la ville de Solliès – Pont. La durée du contrat est de **trois ans**.

L'ensemble des informations relatives à la procédure, et au projet de contrat sont disponibles dans les pièces jointes au projet de délibération :

- **Rapport de M. le maire sur le choix du délégataire à l'issue des négociations ;**
- **Rapport de la commission de DSP ;**
- **Projet de contrat de DSP.**

Vu l'avis de la commission de délégation de service public en date du 7 décembre 2010 et le rapport d'analyse des offres associé,

Vu le rapport sur les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat présenté par M. le maire aux conseillers municipaux au moment de leur saisine, selon les termes de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **Approuve** le choix du candidat Sud Concerts en tant que délégataire du service public pour la gestion du festival du château de la ville de Solliès – Pont ;
- **Approuve** les termes du contrat d'affermage ;
- **Autorise** M. le Maire à signer ce contrat de délégation de service public.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

08 FEV. 2011



Le maire,
Docteur André GARRON